

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 28 juin 2021 de M^{mes} et MM. Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Vincent Schaller, Jean-Luc von Arx, Nadine Béné et Vincent Latapie: «Aménagement des bords du Rhône».

16 septembre 2025

Rapport de M. Alexandre Diogo.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 29 juin 2021. La commission s'est réunie, tout d'abord sous la présidence de M^{me} Anne Carron, les 21 septembre, 2 et 23 novembre, 7 décembre 2021 et le 5 avril 2022. Ensuite, sous la présidence de M. Christian Steiner, le 12 septembre 2023, puis sous la présidence de M. Pierre de Bocard, le 26 août 2025. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Juliette Gaultier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le plan directeur cantonal 2030 «Genève envie» et sa fiche A11, «Développer le réseau des espaces verts et publics»;
- le plan directeur communal de la Ville de Genève «Genève 2020» et son projet localisé «PL1 Jonction»;
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);
- l'acceptation de la motion M 2213, «Pour un parc public à la pointe de la Jonction» au Grand Conseil;
- la pétition P 2107, «Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction, en demandant la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteur»;
- que les étés caniculaires poussent la population citadine à se baigner dans le Rhône;

- que la baignade est actuellement dangereuse, dès lors que de nombreux accidents sont à déplorer, dont plusieurs ont entraîné la mort;
- que des incivilités répétées sont observées, notamment exposées par les rapports de l’association La barje, dans le cadre de son projet «Lâche pas ta bouée!», allant des nuisances de toutes sortes entraînant la pollution des eaux et du sol, de la consommation de stupéfiants à l’entreposage de larges amas de détritiques, ainsi que la tenue de barbecues sauvages;
- les décisions de justice sur le sujet qui relevaient la nécessité d’aménager la zone de manière globale;
- la faible densité d’espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;
- la possibilité d’installer un pont piétonnier parallèle au pont de Sous-Terre;
- la possibilité d’installer des pontons le long des berges ou de les prolonger afin d’augmenter la capacité des espaces de baignade;
- la possibilité d’engazonner la promenade des Saules;
- la possibilité d’installations utiles ou de plaisance comme des lieux d’aisance et d’espaces de douche, des espaces de sport urbain, des espaces pour que les baigneurs puissent stocker leurs affaires, ou l’ouverture d’un marché public à cet effet;
- les problématiques de la pollution de l’eau et du sol, donc la nécessité d’interdire certaines pratiques y contribuant;
- la possibilité de l’ouverture d’un marché public pour permettre une petite restauration;
- la nécessité probable de mettre en place une surveillance sur la zone afin de prévenir les incivilités et la prévision d’infrastructures comme des drapeaux et des bouées afin de permettre d’éviter des accidents liés à la baignade;
- la possibilité d’installer des échelles supplémentaires, ainsi qu’une zone de mise à l’eau avec une délimitation claire des zones;
- la nécessité d’harmoniser et de coordonner les présents aménagements avec ceux prévus pour le parc de la Jonction, de coordonner entre le Canton et la commune les constructions dans le territoire concerné, dont la présente, et de coordonner entre Canton et commune la régulation du débit du Rhône avec les habitudes de baignades estivales,

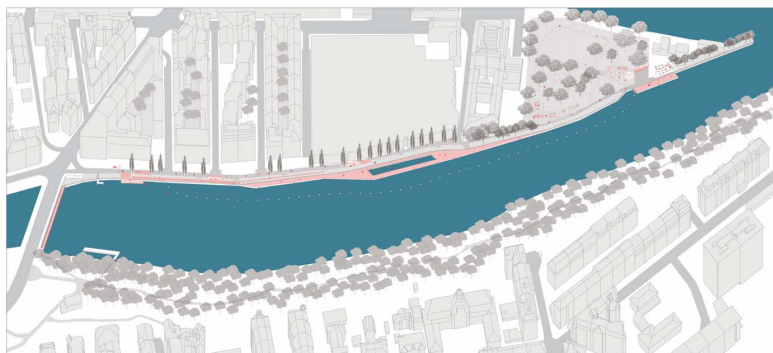
LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 000 000 de francs destiné aux études en vue de la réalisation d'un réaménagement de la zone allant des berges de la pointe de la Jonction en suivant le sentier des Saules jusqu'au pont de Sous-Terre, ainsi que de l'autre côté du viaduc de la Jonction en suivant le sentier de Sous-Terre jusqu'au pont de Sous-Terre.



Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

Préambule

Ce projet de délibération, qui proposait l'aménagement des bords du Rhône, a occupé la CAE pendant près de quatre années. Ce n'est pas parce que le sujet a été mis de côté, mais au contraire parce que, en parallèle, la Ville mettait en place un projet complémentaire pour l'aménagement du parc de la Jonction et des bords du Rhône autour de la pointe de la Jonction. La commission a donc étudié en détail le projet de la Ville pour comprendre s'il répondait déjà aux attentes de ce projet de délibération. C'est la raison pour laquelle le projet de délibération a été gelé en commission entre 2022 et 2025.

Séance du 21 septembre 2021

Audition de M. Nicolas Ramseier, représentant des motionnaires

M. Ramseier déclare que le périmètre dont il est question, vers le sentier des Saules, est relativement délabré alors que cet espace est très fréquenté, notamment en été. Les riverains se plaignent en outre des détritiques et des nuisances. L'éclairage doit laisser à désirer. Il observe en outre que plusieurs personnes se sont noyées à ce niveau et il faudrait donner des informations à la population sur le débit du fleuve. Il rappelle qu'un projet avait jadis échoué faute de collaboration avec le Canton. Cela étant, il précise que le fleuve relève du Canton et il mentionne que des députés ont déposé une résolution. Il répète que le but est donc de réaménager le site et de le sécuriser en le rendant plus agréable. Il estime que cet objet est judicieux puisque le Conseil administratif travaille justement sur un projet situé à la pointe de la Jonction.

Questions des commissaires

La présidente demande comment les trois millions de francs du crédit d'étude ont été évalués.

M. Ramseier répond que la réflexion s'est basée sur le projet du quai Wilson. Cela étant, il pense que ce montant peut être adapté, le principal étant de parvenir à une réalisation.

Un commissaire signale qu'à l'époque, la réflexion s'était concentrée sur le pont Sous-Terre. Un projet avait ensuite été présenté aux deux magistrats. Le système des bouées avait été retenu pour les bords du Rhône. Il signale par ailleurs qu'il avait été proposé de reverdir les emplacements des grills et de déplacer ces derniers dans les zones où il n'y a pas d'habitations. Il fait savoir qu'il y a eu toutefois un vice de forme sur les délais de mise en place de ces bouées, suivi d'une noyade et de nombreuses jalousies. Il remarque qu'une démarche de prévention avait également été entamée. Il indique que le matériel a toutefois été acheté et dort pour le moment dans des hangars. Il proposerait donc d'auditionner le directeur du service des eaux, qui s'en était occupé. Il signale encore que des compensations avaient été envisagées pour pacifier les petites rues du quartier.

M. Ramseier déclare que la résolution qui a été déposée au Grand Conseil demande une coordination avec la Ville de Genève. Il ajoute que la raison de cet échec était due à un manque de coordination entre la Ville et le Canton et une sous-estimation du danger.

Une commissaire demande ce qu'il en est du pont piéton évoqué dans cet objet.

M. Ramseier pense qu'un pont séparé pourrait être une solution préférable, permettant de pénétrer directement dans l'eau pour les nageurs.

Une commissaire indique que le sentier des Saules avait été évoqué au sein de la CAE et elle pense qu'il serait possible de reprendre ce projet.

M. Ramseier répond qu'il ne faudrait pas retomber dans les mêmes travers.

La commissaire demande si l'idée est de sécuriser le plan d'eau.

M. Ramseier répond que l'étude pourrait le déterminer.

Une commissaire demande comment considérer le caractère contraignant du projet de délibération avec ces différents éléments qui ne sont pas forcément tous envisageables.

M. Ramseier répond qu'il ferait le pont, les bassins et les bouées si cela ne tenait qu'à lui. Il préfère proposer le plus d'éléments possible pour en obtenir quelques-uns.

A la question d'une commissaire, M. Ramseier confirme qu'il serait envisageable de récupérer la piscine en forme de croix qui avait été installée vers le pont de la Machine.

Des commissaires discutent ensuite le montant du projet et la nécessité d'entendre le forum associatif de la pointe de la Jonction.

Votes

Trois auditions sont acceptées à l'unanimité, soit par 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 3 PLR, 4 S, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG). Il s'agit de M. Gilles Mulhauser, de M^{me} Frédérique Perler et du forum participatif de la pointe de la Jonction.

Séance du 2 novembre 2021

Audition de M. Gilles Mulhauser, directeur général de l'Office cantonal de l'eau (OCEau)

M. Mulhauser explique qu'il ne s'agit pas d'une première proposition innovante, puisque de nombreuses idées ont été formulées au cours de ces dernières années. Il rappelle que le sentier des Saules relève de la Ville de Genève alors que le fleuve dépend du Canton, ce qui implique que la Ville et le Canton sont en coordination sur un tel objet. Il s'abstiendra sur le projet de passerelle qui ne relève pas de sa compétence.

Il déclare en revanche que la question des pontons peut être appréhendée de deux manières différentes: faut-il que les entités publiques anticipent les besoins de la population ou faut-il répondre à une tendance constatée de la part de celle-ci? Il constate en l'occurrence que les gens ont de plus en plus besoin d'eau et de

fraîcheur en raison des changements climatiques. Il pense dès lors qu'il est intelligent d'aménager des éléments. Il remarque qu'il est à cet égard plus agréable de se retrouver sur des caillebotis que sur des pelouses visitées par des chiens. Il signale ainsi qu'une première série de pontons avait été installée, et inaugurée par M^{me} Michèle Künzler et M. Rémy Pagani, et il rappelle que cette installation avait été critiquée puisqu'il avait été dit que cet aménagement générerait une nouvelle offre. Il déclare, cela étant, ne pas être surpris d'entendre que de nouveaux pontons sont proposés alors que la Ville et le Canton avaient envisagé de poursuivre la première série de pontons, un projet qui, autorisé et négocié avec certains riverains, avait été battu en brèche, le tribunal estimant alors que la planification était insuffisante, tout comme la consultation des riverains.

Il mentionne ensuite que pour déterminer un aménagement à la pointe de la Jonction, un périmètre de planification en forme de révolver a été choisi par la Ville et le Canton. Il déclare que cette nouvelle proposition dotée d'un crédit d'étude qui arrive, alors que la Ville et le Canton sont en train de se coordonner sur ce sujet, est sans doute trop précoce. Il pense dès lors qu'il serait préférable de poursuivre le travail pilote mené par les services de M^{me} Perler avant d'envisager d'autres initiatives.

M. Mulhauser rappelle ensuite les négociations menées avec les riverains à propos des premiers pontons et des mesures prises pour contrer les nuisances, et il doute que ce projet de ponton continu au droit des immeubles dans lesquels il y a des logements puisse être acceptable pour ces derniers. Il signale qu'il faut déterminer les types de pontons et leur usage, en remarquant que des pontons au milieu du cours d'eau pourraient être une solution imaginable pour éviter certaines nuisances (barbecues, musique, etc.). Cela étant, il déclare qu'un tel aménagement supposerait une analyse de risque préalable compte tenu du courant pouvant être très fort. Il mentionne quoi qu'il en soit qu'un tel projet implique un travail très délicat pour la géométrie de l'ouvrage, et il recommandera d'être très attentif à tout aménagement envisagé en pleine eau à l'aval d'un barrage. Il précise que la réflexion dure depuis cinq ans sans qu'une solution ait pu être dégagée pour le moment.

Il évoque encore la piscine que propose le projet et il observe que c'est une demande récurrente mais qui pose une fois encore la question de la manière dont les courants allant de 50 à 500 m³/s vont se comporter le long de tout aménagement de berge.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il serait envisageable d'avoir des drapeaux de couleur avertissant des dangers comme en mer. Elle se demande si ce serait à la police de s'en occuper ou à un service particulier.

M. Mulhauser déclare que la nécessité probable de mettre en place une surveillance implique de savoir qui la finance et qui en prend la responsabilité. Il ajoute que l'aménagement d'un écosystème naturel relève de la responsabilité des citoyens. La position du Canton est de proposer le moins d'aménagement possible dans un écosystème naturel afin d'éviter d'engager trop activement les services d'intervention et d'entretien.

Une commissaire observe avoir vu un panneau indiquant qu'il fallait faire attention si on est un mauvais nageur, soit un panneau très compréhensible. Elle rappelle également que les jeunes adultes sautent du pont et elle se demande quelle est la communication du Canton à propos de ces différents aspects.

M. Mulhauser explique les différentes mesures de communication qui ont été prises, comme un prospectus, des flyers dans quatre langues différentes, des vidéos et une mise en garde contre l'absorption de substances diverses et variées.

Une commissaire demande pourquoi il n'a pas été possible de poser des bouées.

M. Mulhauser explique qu'elles constitueraient des obstacles dangereux pour les nageurs.

La commissaire demande si la piscine proposée dans ce projet ressemble à celle qui avait été installée en forme de croix suisse au pont de la Machine.

M. Mulhauser explique les raisons pour lesquelles une forme similaire ne serait pas possible: le courant représenterait un risque important.

La commissaire demande s'il faut inclure ce projet dans la coordination entre la Ville et le Canton.

M. Mulhauser rappelle qu'il y a des processus à respecter dans ce type de projet qui relève des marchés publics et qu'il est dès lors toujours compliqué d'avoir plusieurs idées/projets sur le même périmètre.

Un commissaire demande si les bouées qui avaient été commandées sont toujours en stock. Il s'avère que ce n'est pas le cas. Le type de bouée est ensuite discuté.

Un commissaire demande si une piscine dotée d'un mur ne constituerait pas un avantage en diminuant la force du courant.

M. Mulhauser répond qu'il serait préférable qu'un expert hydraulique réponde à cette question et ne sait pas qui étaient les ingénieurs qui avaient calculé les risques de la croix fédérale du pont de la Machine.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau et de l'impact de cette forte présence humaine sur le site.

M. Mulhauser répond que le tronçon est très intéressant sur le plan de la biodiversité. Il ajoute que la qualité de l'eau est très haute et permet la présence de certaines espèces. Il ajoute que c'est la rive droite la plus intéressante. Il y a également potentiellement des lieux de frai au niveau de la rive gauche. Créer des murs dans le lit d'un cours d'eau est interdit par la législation fédérale. Il mentionne qu'il n'y a pas eu d'étude sur la situation de la biodiversité entre 2010 et maintenant, mais il rappelle que la rive gauche n'est pas particulièrement intéressante en termes de biodiversité. Il ajoute que la situation est plus délicate plus en aval, vers Cayla.

La commissaire observe que le Canton est en train de mener une étude sur la pointe de la Jonction et elle se demande comment la Ville pourrait intervenir avec son crédit d'étude de trois millions de francs.

M. Mulhauser répond qu'il est réjouissant de voir la Ville vouloir participer financièrement à cette étude, mais qu'il ne faut pas gaspiller de l'argent en multipliant les études, lesquelles pourraient se contredire. Il ajoute que le Canton suivra le timing de la Ville et l'encadrera afin d'éviter les blocages.

Discussion

En réponse à la demande d'une commissaire de discuter avec la commune de Vernier (citernes du Lignon), la présidente recommande de poser la question à M^{me} Perler.

Séance du 23 novembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de Leopold Banchini, architecte

M^{me} Perler indique que le département a proposé à M. Banchini, architecte, de se joindre dans le cadre de ce projet de délibération, puisque ce dernier a identifié un périmètre autour de la pointe de la Jonction pour des aménagements des bords du Rhône. M. Banchini, avec son équipe, est mandataire sur le projet de la pointe de la Jonction. C'est un projet en coconception et coconstruction avec les habitants et usagers du site. Il présentera le travail qui a été fait sur le plan de l'aménagement en concertation avec les habitants à la maison de quartier de la Jonction, au début du mois de novembre.

M. Banchini rappelle tout d'abord qu'il y a différents corps de métiers dans l'équipe. Pour lui, concevoir un parc dans la ville de Genève est une chance assez unique. Pour l'équipe c'est aussi la possibilité de réfléchir sur ce qu'est un parc

aujourd’hui et comment on peut imaginer un parc dans l’anthropocène. Il aime aussi rappeler que les grands parcs à Genève (parc La Grange, Jardin botanique, parc des Eaux-Vives, etc.) sont tous des jardins particuliers de grandes villas qui ont été donnés. Il indique que dans le cadre de la Jonction, on est dans un univers complètement différent, dans un site qui a été gagné en partie sur la rivière, par l’homme, en grande partie avec des gravats de démolition de la ville de Genève, en grande partie avec des gravats pollués. Ce site a été utilisé pour de nombreux types d’utilisations industrielles avant de devenir le dépôt des Transports publics genevois (TPG). Il présente trois images de référence qui sont très loin de Genève: les jardins urbains à New York, le jardin des Fonderies à Nantes, et le Gange. Il souhaite entrevoir la rivière comme un acteur réel du processus et pas seulement comme un objet du territoire. Au moment de l’appel d’offres, on a énoncé dix principes méthodologiques. Ces principes regroupent la définition commune des programmes, les éléments culturels constitutifs, une assemblée de la pointe, la coplantation du parc par le public, un chantier ouvert pendant toute la durée, un engagement durabilité, un respect des écosystèmes, une autonomie énergétique, une réflexion sur les problèmes acoustiques, qui sont déjà problématiques sur le site aujourd’hui, et les compétences hydrologiques, notamment pour la baignade.

Il explique que le processus est participatif. Dans ce cas-là, le projet a démarré d’une démarche citoyenne principalement autour du Forum de la pointe de la Jonction. Celui-ci a défini avec l’équipe un programme qui a été discuté pendant des événements participatifs cet été. Ils ont ensuite démarré une conception qui sera rediscutée dans le processus de coconstruction. Le projet sera réalisé en chantier ouvert et de manière évolutive. M. Banchini rappelle la longueur de ce processus. Le Forum de la pointe de la Jonction a démarré en 2009, puis, en 2017, la démarche participative a été lancée pour arriver en 2019 à la sélection d’une équipe de mandataires. Et avec un peu de retard en raison du Covid, il y a pu avoir la réalisation de cette première phase cet été. L’équipe espère pouvoir démarrer rapidement le chantier.

M. Banchini décrit le processus participatif: il a été multiple et redéfini en grande partie avec les restrictions liées au Covid. Les éléments principaux ont été une gazette, dont il y a eu quatre exemplaires et qui a été distribuée dans 4500 ménages. Elle répond à un certain nombre de questions. Des formulaires et questionnaires ont été distribués aux habitants. Enfin, il y a eu des permanences architecturales tout l’été sur le site lui-même, permettant d’interroger plus de 300 personnes.

M. Banchini présente ensuite les quatre axes qui ont été relevés par la participation:

1. Accompagner la transformation du parc avec le fait que le parc existe déjà, que la dynamique citoyenne forte est l’ADN du projet, que la phase partici-

pative a accéléré cette dynamique et qu'il faut considérer les initiatives déjà présentes sur le site.

2. Un engagement durabilité social et environnemental: répondre à la réelle angoisse de perdre un espace public, réemployer des matériaux sur place et les transformer, utiliser et mettre en place des techniques paysagères durables, voir les contraintes écologiques comme des opportunités et relever le potentiel pédagogique de toutes ces différentes activités sur place.
3. Une identité paysagère plébiscitée: renforcer l'aspect sauvage le long de l'Arve et à l'extrême pointe, conserver le caractère de la promenade le long du sentier des Saules et du Rhône, créer un parc de baignade le long du Rhône, considérer les éléments irréguliers comme des identités du site et affirmer le caractère végétal qui n'est pas fortement existant aujourd'hui.
4. Des infrastructures nécessaires, l'accompagnement à la baignade, des espaces de jeux aquatiques pour les enfants, des infrastructures associatives communautaires, le support pour des activités diverses sous les couverts.

M^{me} Perler propose ensuite de passer directement aux aménagements du bord du Rhône pour expliquer ce qui a été imaginé avec la population.

M. Banchini décrit les différents aménagements. Tout d'abord, pour les cheminements piétons, le sentier des Saules est revalorisé comme un espace vraiment piéton et végétalisé. Cela permet de rejoindre, à travers une boucle, l'avenue de la Jonction avec la rue de la Jonction. Les accès motorisés sont limités le long du sentier des Saules avec uniquement les passages de sécurité destinés aux pompiers ou à la police, les Services industriels de Genève (SIG), et l'arrière de l'Usine Kugler.

M. Banchini explique ensuite que sur la dépollution, le but est de faire des interventions ciblées et phasées dans le temps, c'est-à-dire de ne pas faire une grande dépollution complète du site mais plutôt de travailler sur place avec des techniques de phytoremédiation. Pour faire une dépollution ciblée, les arbres (comme les saules) peuvent être plantés de manière ponctuelle et le reste dépollué d'une manière plus lente à travers des plantes. Il y a d'ailleurs une forte demande pour un espace très végétal. Par rapport à la canopée existante, le but serait de doubler sa taille actuelle dans des plantations du parc, notamment le long de l'Arve par une zone boisée avec une vraie renaturation. Le long du sentier des Saules, l'idée est de replanter les peupliers, d'une manière générale de revégétaliser et d'augmenter la surface végétalisée au sol.

M. Banchini décrit ensuite l'approche concernant la baignade, pour prendre en compte la culture de se baigner dans les rivières. Sur ce site fragile, il y a deux questions très importantes, une première qui est le respect de l'écosystème et une deuxième qui est le respect des habitants. Différentes zones ont des types

d'activités et des types d'infrastructures différentes. En zone A, il y a la question du plongeur et des dangers de sauter depuis le pont. L'idée serait de répondre à ces dangers dangers-là en installant un moyen de rentrer dans l'eau et de plonger. Dans la partie B, qui est la zone la plus problématique au niveau des nuisances sonores, le but serait de végétaliser le sentier des Saules et de déporter des pontons sur l'eau destinés à la baignade uniquement (comme il y a de l'autre côté de la rive). En zone C, en face du dépôt des bus, il y aurait une zone plus large où les gens peuvent traîner au soleil. En D, la zone qui est sûrement la plus active puisqu'elle est en lien avec les couverts, ce serait la zone des barbecues, qui sont très problématiques et pourraient avoir lieu dans la partie B. Concernant la zone E, elle est destinée à la baignade pour les personnes qui n'auraient pas la possibilité de se baigner dans le courant du Rhône, avec ici un courant protégé et contrôlé. C'est le seul endroit où ce serait vraiment faisable puisque, ici, le connecteur des SIG s'écarte de la rive et l'intervention pourrait donc se faire. Pour finir, M. Banchini mentionne l'autre côté de la rive et l'accès à l'Arve. La zone nautique nécessiterait d'être déplacée pour y ajouter d'autres fonctions. Il y aurait aussi cette idée d'y ajouter des petits pontons permettant ainsi l'observation et l'accès, notamment pour les sports nautiques.

Questions des commissaires

Une commissaire demande des précisions concernant l'acoustique.

M. Banchini explique que son équipe a fait des études très précises. Ils ont pu installer des micros en dessus des falaises mais aussi dans le quartier du haut de la Jonction. Les acousticiens ont fait des préconisations. Par rapport à la baignade, les lieux problématiques se situent au début du pont Sous-Terre jusqu'au dépôt des bus. Ils ont proposé un certain nombre de personnes par ponton, c'est à dire des tolérances comme sur les terrasses et qui permettent de définir le taux de décibels d'un certain nombre de personnes qui discutent. En se basant sur ce type de régulations, ils ont normé un certain nombre d'espaces. Ça reste une question complexe, car du moment où on propose un espace de vie, il y aura évidemment des nuisances. A travers l'utilisation des couverts de cet été, il a été aussi révélé qu'il était essentiel d'avoir une charte d'utilisation des couverts et une discussion sur le type d'utilisation des couverts. Enfin, le travail des associations qui sont sur place, en collaboration avec la police, est vraiment très important pour réussir à réduire les nuisances sonores.

Un commissaire demande si les services cantonaux ont été interrogés.

M. Banchini répond qu'ils ont participé à plusieurs tables rondes et à un certain nombre d'événements. Ce site est à la frontière permanente entre le Canton et la Ville, notamment sur les questions de baignade et les questions liées à l'eau.

Une commissaire s'interroge sur le projet de «piscine» et si cela est faisable au vu des changements en termes de volume et de courants.

M. Banchini confirme qu'au lieu de gagner de la place sur le Rhône, l'idée serait de creuser. Cette idée a déjà été exploitée à Berne pour l'Aar, qui a un courant très rapide, ce qui permet aux enfants de pouvoir se baigner.

M^{me} Perler confirme que ces installations, comme au Marzilbad, sont très ingénieuses. Il y a aussi des avertissements, des passages qui se ferment quand le courant est trop fort, des informations sur la température de l'eau. C'est le fruit de la concertation avec la population, où il y a une demande d'avoir un endroit protégé. Ce canal dévié permet d'avoir plus de sécurité.

M. Banchini ajoute qu'il n'y a pas encore d'idées formelles, il s'agit simplement d'une représentation qu'il fallait faire sur la carte. Ce qui a été identifié, c'est qu'en raison du connecteur des SIG, c'est l'endroit où cela pourrait se faire. Il rappelle également que l'équipe comporte un ingénieur hydrologique qui fait une étude de manière plus générale sur la baignade dans le Rhône depuis le pont du Mont-Blanc.

La commissaire demande si ce projet de délibération concernant les aménagements des bords du Rhône fait vraiment sens, puisque la présentation est plus générale et pourrait être incluse dans le projet de la pointe de la Jonction.

M^{me} Perler partage son point de vue et indique qu'il n'a plus lieu d'être. Il va y avoir une proposition qui sera déposée d'ici la fin de l'année ou pour la session de janvier pour poursuivre, financer les étapes suivantes sur l'aménagement de ce périmètre. Elle ajoute que, plutôt que de dire que ce projet de délibération ne faisait pas sens pour le département, il est préférable de saisir cette occasion pour que M. Banchini puisse présenter plus spécifiquement ce qui pourrait se passer autour de la baignade dans le Rhône.

Un commissaire demande à combien de millions de francs s'établit le projet qui est prévu d'être déposé.

M. Betty répond qu'il y aura trois arrêtés parce qu'il y a le projet du parc et des accessibilités et des aménagements des deux rives (Arve et Rhône), le réaménagement des actuels bâtiments occupés par le Canoë Club et la reconstruction d'un nouvel équipement plus haut, l'idée étant de pouvoir supprimer l'accessibilité aux véhicules et de requalifier la buvette qui se situe actuellement sur le futur aménagement. Il y a deux arrêtés spécifiques, notamment de dépollution et de plantation, ainsi que pour coordonner l'activité pendant la phase «transitoire» allant du moment où la demande de crédit aura été votée jusqu'aux réels démarrages des travaux qu'on projette dans quelques années. La demande de crédit est en train d'être finalisée entre différents services, elle devrait être renvoyée au Conseil municipal en début d'année.

Une commissaire demande quels sont les acteurs qui financent le projet.

M^{me} Perler répond qu'il s'agit de la Ville, elle devra aussi racheter le terrain à l'Etat, ce sera autour de 60 francs le mètre carré. Il y a une négociation toujours en cours avec l'Etat sur la question du foncier, puisque l'Etat souhaite qu'il y ait un parc à cet endroit-là. Il est d'accord de le vendre à la Ville, mais il y a d'autres dossiers qui interfèrent. Elle ajoute qu'il a fallu aussi attendre que les TPG s'en aillent et qu'il y a aussi une négociation de participation à la dépollution de l'Etat.

La Ville mène une concertation avec la population sur un projet qui devait se faire pour 2025. M^{me} Perler précise que c'est la Ville qui finance les études et qui financera la réalisation. Il s'agit d'un projet très emblématique pour Genève, c'est un lieu magnifique, ça a été un choix du Conseil administratif précédent et c'est toujours une priorité du Conseil administratif actuel que de mener à bien ce projet, aussi parce qu'il y a une demande très forte de la population et du Conseil administratif. L'Etat va financer la dépollution à 50%, mais au maximum à hauteur de 700 000 francs. Comme l'expliquait M. Banchini, il y a des manières de dépolluer de manière alternative et il y a une démarche qui est partie dans ce sens-là.

Séance du 7 décembre 2021

Audition de M^{me} Isabelle Toumi et M. Olivier Currat, pour l'Association des habitant-e-s de la Jonction (AHJ), de M. Iago Cruz, pour l'Association pour la reconversion des espaces (ARVE) et de M. Parfait Bayala, pour l'association Nicoletta, représentants du Forum de la pointe de la Jonction

M. Cruz demande quelle a été la réaction de la commission à l'égard de la présentation qui lui a été faite.

Un commissaire répond que le projet semble avoir été réfléchi, notamment en termes de baignade, comme un espace destiné aux plus jeunes à proximité de la buvette, ainsi que des aménagements destinés aux barbecues.

Une commissaire ajoute avoir proposé à la commission d'inviter le Forum de la pointe de la Jonction afin d'avoir l'avis du forum sur le sujet et la présentation réalisée il y a un mois.

Une autre commissaire conclut que la démarche a été participative et a intégré le forum.

M^{me} Toumi explique que le forum s'est mobilisé au travers de huit associations qui rayonnent dans le quartier et qui s'impliquent dans la démarche participative qui a eu plusieurs étapes, avec un manifeste en 2011 pour la création d'un parc et la pratique de la baignade en eau vive, ainsi que pour la préservation

et le développement d'un poumon de verdure dans un quartier particulièrement dense. Elle ajoute que le site est exceptionnel pour la Ville et le Canton, un site en zone de verdure depuis 1939 qui mérite d'être aménagé autrement qu'en parking pour les transports publics. Elle ajoute qu'un nouveau manifeste sera communiqué l'année prochaine avec, en parallèle, le dépôt de pétitions. Elle signale que c'est l'aspect juridique qui retarde cette démarche, notamment des recours qui ont abouti en 2018 à la réalisation d'un plan de site. Elle précise que la conséquence est qu'aucune demande d'autorisation ne peut être faite tant que ce plan de site n'est pas validé par le Conseil d'Etat. Elle ajoute que dans l'intervalle, le forum ne voulait pas d'un espace clôturé comme il l'est aujourd'hui. Le délai actuel permet également de tenter des expériences participatives, comme des plantages. Elle rappelle toutefois qu'une grande dalle est posée sur le terrain, lequel est par ailleurs pollué. Et elle observe que la Ville n'a toujours pas racheté cet espace. Diverses animations sans but lucratif ont donc été proposées.

Questions des commissaires

La présidente demande si le manifeste présentera la position du forum sur la présentation qui a été faite par le département. M^{me} Toumi acquiesce.

M. Cruz mentionne que le projet qui a été présenté est une partie d'un programme plus large. Il ajoute qu'un aménagement du sentier des Saules est une nécessité depuis des années, ce d'autant plus qu'il cristallise beaucoup de tensions et de fantasmes en été. Il ajoute que des plateformes de coordination sont mises en place chaque année, auxquelles les services de la Ville sont invités afin de faire des constats sur le défaut de planification. Il signale que le forum estime que la démarche doit se poursuivre avec des expérimentations puisque les conflits d'usage sont nombreux. Il ajoute que le rôle du forum est de créer ce processus participatif.

M. Currat mentionne que les surfaces sont tout de même restreintes au vu de sa fréquentation.

M^{me} Toumi rappelle que la Ville compte maintenant plus de 100 000 habitants mais que les espaces publics n'ont pas été augmentés. Elle observe que cet espace est petit lorsque tout le monde le revendique, raison pour laquelle l'expérimentation est nécessaire. L'hypothèse d'une échancrure dans la pointe pour permettre aux enfants de se baigner est très discutée puisque la baignade en eau vive implique des risques, une hypothèse que le forum ne partage pas. Elle rappelle que la baignade en eau vive est autorisée depuis 2007. Elle remarque que la capacité du site doit être vérifiée à l'égard des différents projets puisque certains pourraient ne pas être réalisables. Elle observe que le forum est convaincu par la plantation de grands arbres apportant de l'ombre, mais elle mentionne que cela implique le retrait de la dalle et un travail de dépollution.

Une commissaire remarque que la baignade des enfants n'est pas adéquate pour des raisons de sécurité.

M^{me} Toumi acquiesce et mentionne qu'il est également question d'économie de moyens. Elle rappelle que cet espace était déjà revendiqué par la population genevoise au début du XX^e siècle. Elle ajoute que c'est à partir de là qu'une plantation de peupliers a été disposée, et une telle proposition remettrait en question le caractère de ce lieu. Elle précise en outre que la baignade est très mal disposée, au lieu sans doute le plus dangereux. Cela étant, le forum n'exclut pas la possibilité d'un point d'eau dans le parc.

Une commissaire remarque que cette option d'échancrure garantit la sécurité à plusieurs égards. Cela étant, elle entend l'argument de l'économie de moyens.

M^{me} Toumi signale que l'érosion du Rhône est très importante et elle observe que le fleuve est plus calme au niveau du bateau de police. Elle pense dès lors qu'une nasse sécurisée devrait plutôt être envisagée à ce niveau. Elle rappelle qu'il y a différents lieux de baignade à Genève et elle ne sait pas s'il faut que chaque lieu propose les mêmes choses.

La commissaire demande si le projet de délibération a une utilité, puisque le projet de la pointe de la Jonction est plus large.

M. Cruz remarque que ce texte est un sous-projet du programme général. Il pense que c'est le dossier de fond qu'il faut faire avancer. Il signale encore que le voisinage exerce une grande pression sur le lieu, alors même qu'il n'y a pas de programme. Et il pense que développer des animations comme un marché ne fera que multiplier les plaintes.

M^{me} Toumi ajoute qu'utiliser le bâtiment du Canoë Club, qui est orienté du côté du bois de la Bâtie et non du côté de Saint-Jean, pourrait changer la donne sous l'angle des nuisances et des plaintes. Le réagencement des barbecues permet également de diminuer les nuisances pour le voisinage. Elle indique encore qu'il est également à l'ordre du jour de donner une personnalité juridique au fleuve et au lac.

M. Cruz rappelle que la buvette joue un rôle depuis plus de dix ans en garantissant une présence permanente positive. Il rappelle à cet égard que c'est un cul-de-sac, soit un espace difficile à gérer.

Une commissaire demande ce qu'il faut penser du projet de délibération PRD-294.

M^{me} Toumi répond que ce projet de délibération fait clairement doublon pour certains aspects. Cela étant, elle mentionne que le forum est ravi de voir la demande de crédit que ce projet de délibération propose pour mener à bien les études.

Un commissaire demande si le collectif a établi un document écrit à la suite de la présentation.

M^{me} Toumi répond que ce document est en cours de rédaction. Elle répète qu'un manifeste sera communiqué en début d'année avec en parallèle un forum citoyen portant sur l'occupation transitoire et le futur parc.

Discussion

La présidente propose de reporter la discussion au vu du départ de plusieurs commissaires. A la question d'une commissaire sur le crédit, la présidente rappelle que la commission va recevoir une proposition en trois temps impliquant des demandes de crédit.

Séance du 5 avril 2022

Discussion

Un commissaire demande comment cette proposition s'articule avec la proposition PR-1508.

La présidente rappelle que ce point a été abordé avec la magistrate et elle mentionne que ces trois millions de francs étaient superflus à ses yeux.

Un commissaire indique que le crédit n'est pas superflu en l'état. Il proposerait de suspendre cet objet en attendant la proposition du département.

Une commissaire déclare partager cet avis. Elle rappelle que le chemin sur la rive gauche n'est pas pris en compte dans le projet du département et elle pense qu'il y a matière à discussion.

Vote

La présidente propose le gel du projet de délibération PRD-294, qui est accepté à l'unanimité avec 15 oui (2 PDC, 3 Ve, 4 PLR, 3 S, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG).

Séance du 26 août 2025

Audition de M^{me} Marjorie de Chastonay, conseillère administrative, accompagnée de M. Nicolas Betty, codirecteur ad interim du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction

M^{me} de Chastonay déclare que le projet du parc de la Jonction répond finalement à la demande que formule ce projet de délibération PRD-294.

M. Betty acquiesce et déclare que si la proposition est votée, une réponse sera apportée à ce projet de délibération. Il ajoute qu'il n'y a pas de besoin d'études du côté des falaises; une zone de forêt gérée par le Service des espaces verts (SEVE). Il remarque que le sentier a été agrandi, et il mentionne qu'il n'est pas possible d'accéder à l'eau de ce côté compte tenu de la végétation. Il précise qu'une étude doit être menée sur les risques de baignade sur les rares périmètres de ce secteur.

Un commissaire remarque que ce projet de délibération a été déposé en 2021 et pour lequel plusieurs auditions ont été réalisées. Il ajoute que cet objet est gelé et il ne comprend pas pourquoi.

M^{me} de Chastonay a pris acte que cet objet avait été gelé. Mais elle rappelle que ce sont les commissions qui gèlent normalement les projets.

M. Betty remarque que le projet de délibération a été voté à la suite du travail du Forum de la pointe de la Jonction et il mentionne qu'une partie des trois millions de francs a été financée par la proposition PR-1508, raison pour laquelle cet objet avait été gelé, ce d'autant plus que la concertation était en cours.

Un commissaire remarque que le travail de commission n'a rien apporté au projet en fin de compte.

Une commissaire ajoute que ce projet de délibération PRD-294 n'a donc plus lieu d'être.

M. Betty acquiesce. Il pense qu'il faut clore ce projet de délibération. Et il remarque que si le SEVE doit effectuer des travaux, il viendra vers la commission avec une demande de crédit.

Discussion et votes

La présidente propose à la commission de voter cet objet.

Une commissaire acquiesce en mentionnant que ce projet de délibération est obsolète.

Un commissaire ajoute qu'il préférerait tout de même attendre que tous les objets puissent être votés ensemble.

Mis aux voix, le vote immédiat est accepté à la majorité, par 8 oui (2 Ve, 1 EàG-UP, 4 S, 1 LC-VL) contre 3 non (2 MCG, 1 LC-VL) et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC).

La présidente propose ensuite de voter le refus de la PRD-294, qui est accepté par 13 oui (4 S, 2 PLR, 2 LC-VL, 2 Ve, 1 EàG-UP, 2 UDC) et 2 abstentions (MCG).